

## Décision

### Renouvellement de la convention SIEDS de partenariat SIGIL avec la Commune d'IRAIS

Le Président de la Communauté de Communes Airvaudais - Val du Thouet,

### DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : de renouveler la convention SIEDS de partenariat SIGIL conclue pour la numérisation du cadastre et l'échange de données composites de la Commune d'Irais.

**Article 2** : d'informer que cette convention de renouvellement est valable pour une durée de 5 ans.

**Article 3** : D'en informer lors d'un prochain conseil communautaire conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Airvault, le 26 juin 2024

Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48

AR-Préfecture

079-200041416-20240626-3-AU

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 26-06-2024

Publication le : 26-06-2024

Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48